



BILAN DE  
NEGOCIATION

ACCORD CADRE  
SIMPLY - AURORE



CFECGCMICHELIN.ORG



# BILAN DE NEGOCIATION : SALARIES QUI RESTENT

Mesure	Proposition initiale de l'entreprise	Disposition de l'accord final	Commentaire CFE-CGC
Rémunération % marché	Néant	Les médianes des salaires Michelin seront à 100% des médianes Hay à fin 2022 avec talon à 85% lors des promotions	Initiée, soutenue et obtenue par la CFE-CGC (boycott des premières réunions)
Rémunération % marché	Néant	Les NRI P à J (les plus décalés) seront ramenés à 98% des médianes marché dès octobre 2021	Initiée, soutenue et obtenue par la CFE-CGC (boycott des premières réunions)
13eme mois agents	Acquisition du 13eme mois en 2 ans (4 ans actuellement)	Acquisition du 13eme mois dès la 1 <sup>ere</sup> année (contre 4 ans actuellement)	Demande de Sud soutenue par la CFE-CGC
Benefits	Néant	<p><b>CESU</b> : abondement à 60% sur la 1ere tranche de 500€ (contre 40% actuellement) et +20% sur chacune des tranches progressivement sur 2022-23</p> <p><b>PEE</b> : abondement à 90% sur la 1ere tranche de 360€ (contre 70% actuellement) et +10% sur chacune des tranches progressivement sur 2022-23</p>	<p>A partir du 1/09/2021</p> <p>Fin 2023, +400€ sur les CESU et +315€ sur le PEE</p> <p>Initiée, soutenue et obtenue pas la CFE-CGC qui poursuivra avec le PERCO dont la discussion est remise à fin 2021</p>
Prime d'ancienneté	Néant	Disposition étendue progressivement à 18 ans d'ici 2024 (15 actuellement)	Demande Sud soutenue par la CFE-CGC et obtenue en fin de négo

# BILAN DE NEGOCIATION : SALARIES EN MOBILITE INTERNE

Mesure	Proposition initiale de l'entreprise	Disposition de l'accord final	Commentaire CFE-CGC
Prime de mobilité géographique	<p><b>Clermont -&gt; Industrie</b> : 15 mois de salaire</p> <p><b>Industrie -&gt; industrie</b> avec suppression de poste : 9 mois de salaire</p> <p><b>Industrie -&gt; industrie</b> sans suppression de poste : 4 mois de salaire</p>	<p><b>Clermont -&gt; Industrie</b> : 15 mois de salaire</p> <p><b>Industrie -&gt; industrie</b> avec suppression de poste : 15 mois de salaire</p> <p><b>Industrie -&gt; industrie</b> sans suppression de poste : 6 mois de salaire</p>	<p>Demande d'équité initiée, portée et obtenue par la CFE-CGC sur les suppressions de postes</p> <p>Engagement sur 4 ans sur place pour le salarié</p>
Rachat de forfait	Néant	En cas de baisse du forfait nécessitée par la mobilité, rachat du forfait à 75% sur 18 mois	Demande soutenue par la CFE-CGC
Accompagnement du conjoint	Prime de 2000€ si démission Accompagnement à la recherche d'emploi sur 9 mois Budget de formation <= 4000€ possible	Prime de 2000€ si démission Accompagnement à la recherche d'emploi sur 9 mois Budget de formation <= 4000€ possible	

# BILAN DE NEGOCIATION : PRE-RETRAITE

Mesure	Proposition initiale de l'entreprise	Disposition de l'accord final	Commentaire CFE-CGC
<b>Dispense d'activité</b>	Entre 0 et 6 mois selon date de naissance et à la main du manager	3 mois garantis pour CoCa à partir de 2022 6 mois garantis pour Agents, BOETH et « en équipe >= 15 ans »	Demande d'équité dès le 26/02 et obtenue le 11/03
<b>Décote Agirc-Arrco</b>	néant	Prime versée au départ du salarié égale aux 10% de malus bruts sur les 3 ans	Initiative de la CFE-CGC demandée le 26/02 et obtenue le 3/03
<b>Rachat de trimestres</b>	4 trimestres (2 à 100% - 2 à 50%) pour les salariés ayant 62 ans mais pas tous leurs trimestres au 1/1/24	8 trimestres (4 à 100% - 4 à 50%) pour les salariés ayant 62 ans mais pas tous leurs trimestres au 1/1/24	Demande portée par la CFE-CGC le 26/02 et obtenue le 3/03
<b>Rémunération dispense</b>	75% du brut et cotisations retraites sur 100%	75% du brut et cotisations retraites sur 100% et cotisations patronales pour l'Art83 et la prévoyance	Idem PSE 2017
<b>Fiscalité de l'IFC</b>	Exonération de charges sociales dans la limite de 2xPASS et d'impôt sur le revenu sur la totalité	Exonération de charges sociales dans la limite de 2xPASS et d'impôt sur le revenu sur la totalité	Disposition légale

# BILAN DE NEGOCIATION : MOBILITE EXTERNE

Mesure	Proposition initiale de l'entreprise	Disposition de l'accord final	Commentaire CFE-CGC
<b>Indemnité de rupture complémentaire</b>	9 mois avec congé mobilité 12 mois sans congé mobilité	12 mois avec congé mobilité 20 mois sans congé mobilité	Demande portée par la CFE-CGC
<b>Indemnité de rupture supplémentaire (ancienneté)</b>	1 mois >= 5 ans 2 mois >= 10 ans 3 mois >= 20 ans 4 mois >= 30 ans	2 mois >= 5 ans 4 mois >= 10 ans 6 mois >= 20 ans 8 mois >= 30 ans	Demande initiée, portée et obtenue par la CFE-CGC
<b>Congé de mobilité</b>	12 mois rémunérés à 70% du brut	12 mois rémunérés à 70% du brut 15 mois pour les > 50 ans et salariés BOETH	Demande initiée, portée et obtenue par la CFE-CGC
<b>Indemnité de concrétisation rapide</b>	En cas de concrétisation avant la fin du congé de mobilité ,versement d'une prime = 50% des mois entiers restant	En cas de concrétisation avant la fin du congé de mobilité ,versement d'une prime = 100% des mois entiers restant	Soutenue par la CFE-CGC
<b>Plancher minimum d'indemnité</b>	Néant	60 000 € bruts	Montant correspondant exactement à la demande de la CFE-CGC

# BILAN DE NEGOCIATION : MOBILITE EXTERNE

Mesure	Proposition initiale de l'entreprise	Disposition de l'accord final	Commentaire CFE-CGC
<b>Accompagnement du projet professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CDI ou CDD&gt;6 mois : formation possible &lt;= 5000€</li><li>• Création entreprise : 20 000€ d'aide et formation &lt;= 5 ou 10000€ selon le type de formation</li><li>• Formation : &lt;=10000€</li><li>• Pour tous : prise en charge du déménagement si le projet pro le nécessite</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CDI ou CDD&gt;6 mois : formation possible &lt;= 5000€</li><li>• Création entreprise : 20 000€ d'aide et formation &lt;= 5 ou 10000€ selon le type de formation</li><li>• Formation : &lt;=10000€</li><li>• Pour tous : prise en charge du déménagement si le projet pro le nécessite</li></ul>	Soutenue par la CFE-CGC
<b>Clause de retour</b>	Néant	Retour possible dans le même établissement sur un poste équivalent pour celles/ceux qui ont un congés de mobilité	Soutenue par la CFE-CGC

**ATTENTION : l'éligibilité à la mobilité externe est conditionnée par le nombre de places ouvertes par l'entreprise par entité et par NRI**



CFECGCMICHELIN.ORG

